

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 OCTOBRE 2012**

Le 23 octobre 2012 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :17/10/2012

Etaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Messieurs Robert BOSSY, Gérard CORDIER, Alain OSTERNAUD, adjoints, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Madame, Karine FURMINIEUX, et Messieurs Thierry ANDRE, Guy THOUÉZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : Mme Patricia PONSONNET à M. Jean-Claude ORIOL
M. Alain DAUTHEVILLE à M. Alain OSTERNAUD

Excusées : Mme Elodie SEGEALET et Mme Cécile CELETTE

Absent :

M. Gérard CORDIER a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2012 et signature du registre des délibérations.

- **Avenant n°3 à la convention cantine municipale St Cyr Bogy et Colombier le Cardinal** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'avenant à la convention cantine municipale tripartite Saint-Cyr/Bogy/Colombier le Cardinal : « En contrepartie de la mise à disposition des locaux, des frais de structures et de fonctionnement, les communes de Bogy et Colombier le Cardinal s'engagent solidairement à verser à la commune de Saint-Cyr une participation définie conjointement à 28 € par jour de service assuré, à compter du 1^{er} janvier 2013 ».
- **Convention de réalisation du bulletin municipal 2013** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les devis de la société Alpha, le choix définitif sera fait en fonction de la participation des annonceurs.
- **Dénomination de noms de rues** : délibération est prise à l'unanimité pour nommer une impasse du quartier La Chaux, « impasse du Verger » et une rue du lotissement du petit pont « rue du petit pont ».
- **Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion de l'Ardèche** : délibération est prise à l'unanimité pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque « prévoyance », que va engager le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984. Le conseil municipal prend acte, qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche
- **Aménagement de la zone AUa du Grand Pré desservant les lotissements des consorts Testu et de M. Seux** : Suite aux délibérations du 31 mai 2012 concernant les conventions PVR Grand Pré avec Mme Testu et M. Seux Jean-Pierre. Ces conventions précisaient que les travaux seraient engagés suite à la consultation des entreprises uniquement dans le cas où le montant des propositions des entreprises permettaient d'équilibrer avec les recettes de la PVR. Délibération est prise à l'unanimité pour approuver le choix de l'entreprise Mounard TP sous traitant Lapize et EVTP, établi par la commission d'appel d'offre, ainsi que le montant de la prestation correspondante, cette offre permettant d'équilibrer avec les recettes de la PVR. L'entreprise sera informée dès lors que le délai de recours sera atteint.

URBANISME

Déclaration Préalable

- **Mairie de St Cyr** - Morel : division de parcelles : avis favorable

Certificat d'urbanisme :

- **Me Courtes Lapeyrat** – Prés de Barges
- **Me Courtes Lapeyrat** – La Teyre

Permis de construire modificatif :

- **Gamon Estelle** : lotissement le Petit Pont – changement couleur tuiles : avis favorable

Questions diverses :

- **Assainissement Communauté de Communes du Bassin d'Annonay** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay concernant l'augmentation du montant de la redevance assainissement 2013 pour couvrir les besoins en investissement. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette augmentation une réponse sera adressée en ce sens.
- **Annulation location salle des Mûriers** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de remboursement des arrhes suite à l'annulation de la salle polyvalente des Mûriers pour une location le 8 décembre 2012. L'annulation ayant été faite dans le cadre d'un motif légitime, les arrhes seront rendus.
- **Salle des Mûriers** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Crédit Agricole pour la location de la salle polyvalente des Mûriers pour le mercredi 13 février 2013. Un avis favorable est donné à cette demande.
- **Mur anti bruit déviation** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réception des travaux effectués sur la déviation pour le mur anti bruit a eu lieu ce jour à 11h00.
- **Cantine municipale** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'OGEC école privée pour la mise à disposition d'une personne pour accompagner les enfants à la cantine à 11h45 les mardis et jeudis. Un employé communal sera mis à disposition à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint.
- **Education routière** : Monsieur le Maire informe que l'association éducation routière organise mardi 27 novembre une journée prévention routière pour les deux écoles à la salle des Mûriers.
- **Education sans frontière** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande concernant le logement des déboutés de la demande d'asile.
- **Association Mado** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'association Mado pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.
- **Mairie, bibliothèque, cantine** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Ferrand pour la mise en place de crochets de sécurité supplémentaires sur les toitures végétalisées des nouveaux bâtiments. Le devis de 330.00 € HT est accepté à l'unanimité.
- **Brûlage des déchets verts** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et assimilés est autorisé provisoirement selon la dérogation de l'arrêté préfectoral n° 2012-283-0002 disponible en mairie.

- **Opération Brioches** : Madame Karine Furminieux remercie les bénévoles et les jeunes qui ont participé à l'opération brioches. Malgré le manque de bénévoles les personnes présentes ont récolté la somme de 1673.50 €.
- **Aire de lavage** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agriculteur a fait une demande d'autorisation pour une aire de lavage. L'autorisation a été accordée sous réserve qu'elle soit conforme au règlement sanitaire départemental et qu'elle respecte les normes d'urbanisme et environnementales en vigueur.
- **Sous Préfecture** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception donnée à l'occasion du départ du Sous-Préfet pour une affectation à Thonon.
- **Rotary Club**: Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des remerciements pour le tarif préférentiel accordé pour le concert organisé au profit de l'association Grégory Lemarchal pour les personnes souffrants de la mucovicirose le vendredi 5 avril 2013.
- **PIG (Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat)** : Monsieur Robert Bossy informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay via Ardèche Verte a mis en place un programme d'aide pour les particuliers souhaitant rénover leur logement.